



2022-2023



Cet agenda appartient à : _____

Classe de : _____

FICHE D'IDENTIFICATION

Cet agenda appartient à :

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Nom de mon enseignante : _____

Groupe : _____ Local de classe : _____ # d'autobus : _____

En cas d'urgence, veuillez contacter :

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone : _____

Adresse à la maison : _____

Relation avec cette personne :

Père mère Autre(préciser) : _____

Pour nous contacter :

Adresse : 245, rue du Raton-Laveur, Gatineau QC J9J 3G8

Téléphone : 819-332-2005

Courriel : ecole.petite-ourse@csspo.gouv.qc.ca

Site internet : <https://petite-ourse.csspo.gouv.qc.ca/>

Un mot de l'équipe école

Cher élève,

En cette nouvelle année 2022-2023, nous sommes heureux de t'accueillir et de t'accompagner dans tes apprentissages scolaires et de vie.

Nous te ferons vivre de beaux projets et des activités variées et stimulantes dans lesquels tu pourras t'engager, te découvrir et t'accomplir. Nous serons là avec toi pour célébrer tes réussites.

Nous te souhaitons une bonne année scolaire !

L'équipe école de la Petite-Ourse

P.S. N'oublie pas de lire les pages suivantes avec tes parents. Tu auras l'information nécessaire sur toutes les mesures de sécurité et les règles de conduite.



HORAIRES



HORAIRE DES CLASSES

Surveillance du matin	8h35
Entrée des élèves	8h50
Fin des classes	15h55
Départ des élèves	16h00



POUR CONTACTER LE SECRÉTARIAT :

Téléphone : 819-332-2005 poste 835 700

Courriel : scr035@csspo.gouv.qc.ca

SERVICE DE GARDE

Le service de garde sera disponible à l'école de la Petite-Ourse avant et après les classes. Par ailleurs, le service de garde organise et réalise plusieurs activités dans le but de stimuler le développement global des enfants tout en tenant compte des valeurs et des objectifs de notre projet éducatif.

Pour plus d'informations sur le fonctionnement, les inscriptions et les journées pédagogiques, communiquez avec la technicienne du service de garde par :

Téléphone ; 819-332-2005 poste 835 791

Courriel ; sdg.petite-ourse@csspo.gouv.qc.ca

Horaire du service de garde	
Matin	7h00 à 8h55
Dîner	12h10 à 13h30
Après-midi	15h50 à 18h00
N.B. des frais de retard pourrait être facturés aux parents qui arrivent après les heures de fermeture soit 18h00	

SURVEILLANCE DÎNEURS OU SDG

Chaque élève dîneur ou de service de garde doit apporter à l'école un repas froid ou un repas chaud dans un thermos ainsi que des ustensiles. Les repas provenant d'un restaurant, quel qu'il soit, ne sont pas permis à l'école. L'élève inscrit au service des dîneurs ou au service de garde, **ne peut en aucun moment quitter l'école seul**. Son parent ou un adulte responsable doit venir le chercher au secrétariat. Cette personne signera le formulaire de départ hâtif disponible à cet effet.

Les règles établies doivent être respectés par tous les élèves dîneurs ou du service de garde. Les frais relatifs au service des dîneurs devront être payés en début d'année scolaire. Les parents qui désirent que leur enfant dîne exceptionnellement à l'école devront déboursier le montant pour cette journée. Dans ce cas, le parent doit absolument prendre contact avec la technicienne en service de garde pour l'en aviser et s'acquitter des frais y afférents.

Nous vous rappelons aussi que les frais de dîneurs ne sont payés au prorata du service. Il n'y a pas de forfaits famille. Ces frais sont annuels et doivent être payés en totalité en début d'année lorsque vous demandez le service des dîneurs.

INFORMATIONS IMPORTANTES POUR LES PARENTS

ABSENCES

★ Toutes les absences doivent être motivées par les parents.
Vous devez téléphoner le plus tôt possible (avant 9h00 le matin ou avant 13h30 l'après-midi) au 332-2005, poste 835 700 et laissez votre message ou écrire à scr035@csspo.gouv.qc.ca

ABSENCES PRÉVUES

★ Vous devez avertir le secrétariat et l'enseignant(e) de votre enfant par écrit, et ce, le plus tôt possible.
★ Lorsque votre enfant vous accompagne en voyage, l'école ne s'engage pas à fournir des travaux pendant la période d'absence.

AGENDA / COURRIEL - TRAVAUX ET SIGNATURES

★ Vérifiez tous les jours la feuille de leçons et de devoirs et/ou l'agenda de votre enfant.
★ Le courriel et l'agenda sont les moyens de communication privilégiés entre l'école et les parents.

ARRIVÉE ET DÉPART DE L'ÉCOLE

Arrivée

★ L'élève doit arriver après 8h35 et après 13h25 dans la cour d'école car il n'y a pas de surveillance avant ces heures.

Procédure pour les retards

★ La cloche sonne à 8h50 et 13h35.
★ Vous devez obligatoirement motiver le retard de votre enfant. Il doit se rendre au secrétariat afin de recevoir son billet de retard.

Départ durant les heures de classe pour des rendez-vous

Pour des raisons de sécurité;

★ Veuillez aviser le secrétariat et l'enseignante à l'avance. Vous devez vous présenter au secrétariat à l'entrée principale de l'école et signer le registre de départ.
★ Il n'est pas permis de se déplacer sans autorisation (laissez-passer).

Fin de journée

★ Pour assurer des déplacements sécuritaires en fin de journée, veuillez venir chercher vos enfants (marcheurs ou transportés) à 15h55 et pour le service de garde après de 16h10.

BIBLIOTHÈQUE

- ★ Les parents seront facturés pour des livres perdus ou endommagés.

BICYCLETTE ET OBJETS DE DÉPLACEMENTS ROULANTS

- ★ Votre enfant doit circuler avec sa bicyclette dans la rue et respecter les règles de sécurité.
- ★ À l'école, il doit garer sa bicyclette aux endroits prévus et la verrouiller.
- ★ Aucune utilisation n'est tolérée à l'intérieur de la cour d'école.
- ★ Aucune planche à roulettes ne sera tolérée à l'école.

BRIGADIERS

- ★ Les brigadiers sont situés aux intersections près de l'école à 8h35, à 12h35, à 13h20 et à 16h10.

DÎNER ET COLLATION

- ★ L'école favorise la saine alimentation.
- ★ Vous devez envoyer un repas froid ou un repas dans un thermos.
- ★ Les friandises et la gomme sont interdites à l'école.
- ★ En raison des risques liés aux allergies, votre enfant ne peut pas partager son repas ou sa collation.

Ne pas apporter d'aliments contenant: arachides, noix, graines de sésame et graines de tournesol.

ÉDUCATION PHYSIQUE

Préscolaire et 1^{re} cycle

- ★ Les élèves ne se changent pas, mais doivent être habillés avec des vêtements propices à l'activité physique (ex : pas de jeans, pas de jupe...).

2^e à 6^e années

- ★ Votre enfant doit avoir un costume d'éducation physique, autre que les vêtements qu'il porte cette journée-là. Il est demandé que les élèves soient habillés en costume d'éducation physique à leur arrivée à l'école. Ils auront la possibilité de se changer à la suite de leur cours si besoin est.

Pour tous

- ★ Il est recommandé d'avoir une bouteille d'eau. Les espadrilles sont obligatoires pour des raisons de sécurité, il est interdit de porter des bijoux et les cheveux longs doivent être attachés.
- ★ Aucun anti-sudorifique en aérosol.

ENFANT MALADE

- ★ L'école communique avec vous lorsque votre enfant est malade.
 - ★ Assurez-vous que vos coordonnées sont à jour pour qu'on puisse communiquer rapidement avec vous en cas d'urgence ou de maladie.
- Pour le bien de votre enfant, vous devez venir le chercher le plus rapidement possible.

ÉVACUATION DE L'ÉCOLE

★ Durant l'année scolaire, nous tiendrons des pratiques d'évacuation et de confinement. L'école a un plan de mesures d'urgence à jour.

MÉDICAMENTS

★ Aucun médicament n'est administré par l'école sauf ceux prescrits par le médecin. Les parents doivent alors remplir une demande d'autorisation d'administration de médicament.

OBJETS DE VALEUR

★ Il est strictement interdit d'apporter : jeux électroniques, cartes de collection, téléphone cellulaire, iPod, jouets, etc.

★ Nous ne sommes pas responsables des objets/bijoux perdus, brisés ou volés.

STATIONNEMENT

★ Notez bien, le stationnement est réservé au personnel de l'école entre 7h00 et 16h00.

TENU VESTIMENTAIRE

★ Votre enfant doit avoir une tenue vestimentaire appropriée pour les différentes activités d'enseignement offertes et convenir aux différentes températures extérieures.

★ Les vêtements ne doivent pas laisser entrevoir les sous-vêtements, les jupes et les pantalons courts doivent être plus longs que la mi-cuisse. La poitrine et le dos doivent être couverts, aucune bretelle spaghetti. Les vêtements doivent être propres et en bon état.

★ Les vêtements portant un message/emblème de violence ne sont pas tolérés.

TRANSPORT SCOLAIRE

★ Si votre enfant contrevient aux règlements établis, il recevra un avertissement.

Après 2 avertissements écrits, la direction de l'école peut lui retirer le droit au transport scolaire pour une période déterminée.

INFORMATIONS IMPORTANTES POUR LES PARENTS

ABSENCES

★ Toutes les absences doivent être motivées par les parents.

Vous devez téléphoner le plus tôt possible (avant 9h00 le matin ou avant 13h30 l'après-midi) au 332-2005, poste 835 700 et laissez votre message ou écrire à scr035@csspo.gouv.qc.ca

ABSENCES PRÉVUES

★ Vous devez avertir le secrétariat et l'enseignant(e) de votre enfant par écrit, et ce, le plus tôt possible.

★ Lorsque votre enfant vous accompagne en voyage, l'école ne s'engage pas à fournir des travaux pendant la période d'absence.

AGENDA / COURRIEL - TRAVAUX ET SIGNATURES

- ★ Vérifiez tous les jours la feuille de leçons et de devoirs et/ou l'agenda de votre enfant.
- ★ Le courriel et l'agenda sont les moyens de communication privilégiés entre l'école et les parents.

ARRIVÉE ET DÉPART DE L'ÉCOLE

Arrivée

- ★ L'élève doit arriver après 8h35 et après 13h25 dans la cour d'école car il n'y a pas de surveillance avant ces heures.

Procédure pour les retards

- ★ La cloche sonne à 8h50 et 13h35.
- ★ Vous devez obligatoirement motiver le retard de votre enfant. Il doit se rendre au secrétariat afin de recevoir son billet de retard.

Départ durant les heures de classe pour des rendez-vous

Pour des raisons de sécurité;

- ★ Veuillez aviser le secrétariat et l'enseignante à l'avance. Vous devez vous présenter au secrétariat à l'entrée principale de l'école et signer le registre de départ.
- ★ Il n'est pas permis de se déplacer sans autorisation (laissez-passer).

Fin de journée

- ★ Pour assurer des déplacements sécuritaires en fin de journée, veuillez venir chercher vos enfants (marcheurs ou transportés) à 15h55 et pour le service de garde après de 16h10.

BIBLIOTHÈQUE

- ★ Les parents seront facturés pour des livres perdus ou endommagés.

BICYCLETTE ET OBJETS DE DÉPLACEMENTS ROULANTS

- ★ Votre enfant doit circuler avec sa bicyclette dans la rue et respecter les règles de sécurité.
- ★ À l'école, il doit garer sa bicyclette aux endroits prévus et la verrouiller.
- ★ Aucune utilisation n'est tolérée à l'intérieur de la cour d'école.
- ★ Aucune planche à roulettes ne sera tolérée à l'école.

BRIGADIERS

- ★ Les brigadiers sont situés aux intersections près de l'école à 8h35, à 12h35, à 13h20 et à 16h10.

DÎNER ET COLLATION

- ★ L'école favorise la saine alimentation.
- ★ Vous devez envoyer un repas froid ou un repas dans un thermos.
- ★ Les friandises et la gomme sont interdites à l'école.

★ En raison des risques liés aux allergies, votre enfant ne peut pas partager son repas ou sa collation.

Ne pas apporter d'aliments contenant: arachides, noix, graines de sésame et graines de tournesol.

ÉDUCATION PHYSIQUE

Préscolaire et 1^{re} cycle

★ Les élèves ne se changent pas, mais doivent être habillés avec des vêtements propices à l'activité physique (ex : pas de jeans, pas de jupe...).

2^e à 6^e années

★ Votre enfant doit avoir un costume d'éducation physique, autre que les vêtements qu'il porte cette journée-là. Il est demandé que les élèves soient habillés en costume d'éducation physique à leur arrivée à l'école. Ils auront la possibilité de se changer à la suite de leur cours si besoin est.

Pour tous

★ Il est recommandé d'avoir une bouteille d'eau. Les espadrilles sont obligatoires pour des raisons de sécurité, il est interdit de porter des bijoux et les cheveux longs doivent être attachés.

★ Aucun anti-sudorifique en aérosol.

ENFANT MALADE

★ L'école communique avec vous lorsque votre enfant est malade.

★ Assurez-vous que vos coordonnées sont à jour pour qu'on puisse communiquer rapidement avec vous en cas d'urgence ou de maladie.

Pour le bien de votre enfant, vous devez venir le chercher le plus rapidement possible.

ÉVACUATION DE L'ÉCOLE

★ Durant l'année scolaire, nous tiendrons des pratiques d'évacuation et de confinement.

L'école a un plan de mesures d'urgence à jour.

MÉDICAMENTS

★ Aucun médicament n'est administré par l'école sauf ceux prescrits par le médecin.

Les parents doivent alors remplir une demande d'autorisation d'administration de médicament.

OBJETS DE VALEUR

★ Il est strictement interdit d'apporter : jeux électroniques, cartes de collection, téléphone cellulaire, iPod, jouets, etc.

★ Nous ne sommes pas responsables des objets/bijoux perdus, brisés ou volés.

STATIONNEMENT

★ Notez bien, le stationnement est réservé au personnel de l'école entre 7h00 et 16h00.

TENU VESTIMENTAIRE

★ Votre enfant doit avoir une tenue vestimentaire appropriée pour les différentes activités d'enseignement offertes et convenir aux différentes températures extérieures.

- ★ Les vêtements ne doivent pas laisser entrevoir les sous-vêtements, les jupes et les pantalons courts doivent être plus longs que la mi-cuisse. La poitrine et le dos doivent être couverts, aucune bretelle spaghetti. Les vêtements doivent être propres et en bon état.
- ★ Les vêtements portant un message/emblème de violence ne sont pas tolérés.

TRANSPORT SCOLAIRE

- ★ Si votre enfant contrevient aux règlements établis, il recevra un avertissement. Après 2 avertissements écrits, la direction de l'école peut lui retirer le droit au transport scolaire pour une période déterminée.

CODE DE VIE DE L'ÉCOLE

Nos valeurs

L'école de la Petite-Ourse, s'est doté du mandat de prioriser certaines valeurs qu'elle considère très importantes telles que le respect (l'ouverture à la différence) et la collaboration dans le but d'apprendre à vivre ensemble dans un climat harmonieux, sain et sécuritaire pour tous (élèves, parents et personnel de l'école). Il est important de cultiver une saine collaboration dans le respect mutuel pour le bien de ceux que nous avons en commun ; les enfants. Les règles de vie sont un outil d'éducation important pour augmenter la fréquence des comportements positifs, pour limiter les comportements agressifs et pour promouvoir les comportements acceptables.

Au quotidien, le personnel de l'école encourage verbalement les comportements positifs en félicitant, en valorisant les efforts des élèves et en leur faisant vivre des activités sur le civisme. Quand un élève déroge à une règle de vie, une intervention verbale est réalisée.

En tout lieu ; pendant les heures d'école, lors des activités parascolaires, sur le cyberspace, lors du transport scolaire, au service de garde, au dîner, dans le corridor de sécurité, etc., je me dois de respecter ces règles.

Règles	Pourquoi	Comment je m'y prends	Conséquences éducatives
Je respecte les adultes et mes pairs par mes paroles et par mes gestes.	-Pour que je me sente bien -Pour que je me sente en sécurité -Pour m'aider à bien apprendre	-J'utilise les étapes de la résolution d'un conflit. -Quand quel qu'un me parle, je m'arrête et je l'écoute. -J'apprends à vivre avec les autres	Si je ne respecte pas une règle, mon titulaire est avisé par écrit et je reçois une conséquence en lien avec le geste posé.
Je prends soin de l'environnement et du matériel.	-Question de civisme, d'hygiène, propreté et de sécurité -Dans le but d'avoir un climat sain -Pour le maintien du bon état des choses	-Je jette les déchets à la poubelle -Je recycle -Je nettoie -Je range -Je garde l'école propre	*Conséquences possibles : <ul style="list-style-type: none"> • Ateliers de socialisation • Communication avec les parents • Feuille de route • Réflexion • Rencontre avec la direction • Rencontre avec TES • Rencontre possible, élèves/parents/enseignant • Réparer, refaire, ramasser, remplacer, rendre service, etc. • Reprise de temps
Je prends soin de moi et des autres.	-Pour que je me sente accepté(e)	-Je suis attentif à mes besoins et à ceux des autres	
Au son de la cloche, je prends mon rang calmement à l'endroit désigné.	-Question de sécurité -Pour permettre une transition harmonieuse et pour participer à la bonne collaboration	-J'arrête de jouer au de la cloche -Je prends mon rang -Je garde ma place -Je suis en silence -Je marche calmement	
Lorsque je circule à l'école, je me dirige immédiatement à l'endroit prévu.	-Question de sécurité -Pour permettre une transition harmonieuse et pour participer à la bonne collaboration	-Je demande un laissez-passer à l'adulte quand je me déplace seul	

*Les conséquences citées ci-dessus ne sont pas une liste de procédures et une conséquence peut être appliquée selon la gravité du geste posé.

En juin 2012 certaines modifications ont été apportées à la loi de l'instruction publique dont celles concernant les obligations de l'élèves :

★ L'élève doit adopter un comportement empreint de civisme et de respect envers le personnel du centre des services ainsi qu'envers ses pairs.

★ Il doit contribuer à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire. À cette fin, il est tenu de participer aux activités de l'école qu'il fréquente concernant le civisme, la prévention et la lutte contre l'intimidation et la violence.

Dans la présente loi on entend par :

1- Intimidation : tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, opprimer ou ostraciser.

2- Violence : toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

J'ai pris connaissance du code de vie approuvé par le conseil d'établissement le 11 mai 2022.

Signature du parent : _____

Signature de l'élève : _____

Date : _____

MISSION

Instruire, socialiser et qualifier chacun de nos élèves, dans un environnement sain, afin de maximiser le plein potentiel de chacun et de célébrer les réussites ensemble.

VISION

À l'école de la Petite-Ourse, je m'engage :

- ★ dans la communauté ;
- ★ à l'accomplissement de soi et de l'autre ;
 - ★ à l'ouverture de la différence ;
 - ★ face à mon bien-être et celui d'autrui

VALEURS

Engagement

Ouverture

Respect

ASSURANCE ACCIDENT

Dans le cadre de la réalisation de sa mission éducative, le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSSPO) s'efforce de dispenser ses services dans un environnement le plus sain et le plus sécuritaire possible. À cet effet, il s'assure notamment que les espaces et les équipements mis à la disposition des élèves respectent les normes de sécurité et voit à la réparation du matériel défectueux. Malgré ces précautions, des accidents peuvent survenir.

Le CSSPO **détient** une assurance responsabilité civile couvrant uniquement les accidents causés par ses biens, ses activités ou par les personnes qui œuvrent pour lui. En conséquence, la majorité des accidents fortuits survenant aux élèves ne sont pas couverts par cette police.

Le CSSPO **ne détient aucune** assurance-accident contre les accidents entraînant des dommages corporels ou matériels pour ses élèves, ou encore leurs parents sur les propriétés du CSSPO.

Afin d'éviter des dépenses à la suite d'un accident qu'un élève pourrait subir (par exemple lunette brisée, dent cassée, entorse ou foulure nécessitant des béquilles) ou lors d'un transport (par ambulance ou par taxi) de l'école au centre de santé, le CSSPO invite les parents à se prévaloir d'**une police d'assurance accident personnelle** à cet effet, car les frais occasionnés sont à la charge des parents ou de l'élève âgé de 18 ans et plus.

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez communiquer avec la réception du Service du secrétariat général du CSSPO au 819 771-4548, poste 899000 ou par courriel au reception@csspo.gouv.qc.ca.

Vous êtes insatisfaits? Vous ne savez pas comment régler la situation?

Voici, en quelques lignes, la démarche à suivre:

1. Vous devez en parler avec la personne concernée (ex. enseignant, personnel, etc.).
2. S'il vous semble que la situation n'est pas réglée, vous devez en parler avec la direction de l'école, du centre ou du service.
3. Vous n'êtes pas complètement satisfait du résultat de votre démarche? Vous devez alors communiquer avec la secrétaire générale et responsable des plaintes, **madame Caroline Sauvé au 819 771-4548 poste 850 701 ou par courriel plaintes.ssgc@csspo.gouv.qc.ca**. Elle vous aidera à trouver une solution ou à vous expliquer le processus à suivre.
4. Si votre demande concerne une révision politique/procédure/règlement du Centre de services scolaire, vous pouvez en faire part à la direction du Service du secrétariat général qui en rendra compte au comité de gouvernance et d'éthique du conseil d'administration. Ce comité présentera une recommandation au Conseil d'administration qui est responsable de la décision finale.
5. Vous pouvez également, après ces démarches, communiquer avec le **Protecteur de l'élève au 819 209-5719, sans frais : 1-877-409-5719 ou par courriel : info@protecteureleve.qc.ca**.

MÉGAFON

Le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSSPO) utilise l'application mobile Mégafon pour transmettre toutes ses communications en lien avec le transport scolaire, les fermetures d'établissement suite à des intempéries et toute autre urgence.

En téléchargeant cette application, vous pouvez sélectionner l'école de votre enfant et recevoir en temps réel tous les avis relatifs. Cette application est gratuite et ne nécessite aucun abonnement ni aucune entrée de données personnelles.

Mégafon sera le seul moyen de communication privilégié par le CSSPO pour publier les retards ou les annulations dans le transport. Utilisez le code QR pour obtenir le guide d'utilisation ou visiter notre site internet.



Si vous avez des questions en lien avec cette application, veuillez les faire parvenir par courriel à service.sost@cspo.qc.ca.

Je dis "non" à la violence et à l'intimidation!



J'avise un adulte de l'école.
Je demande à l'auteur d'arrêter.
Je réconforte la personne victime.

FACTEURS DE LA RÉUSSITE



Alimentation



Sommeil



Activités physique

J'AI DE BONNES HABITUDES DE VIE

- Adopter une saine alimentation
- Avoir un sommeil réparateur
- Faire de l'activité physique
- Boire beaucoup d'eau
- Découvrir des outils pour gérer mon stress



JE M'ENGAGE DANS MA RÉUSSITE



Ecole ouverte



Alloprof

- Participer en classe
- Poser des questions lorsque je ne comprends pas
- Faire les devoirs et les leçons
- Lire 15 minutes tous les jours



J'AI CONFIANCE EN MOI

- Apprendre à son rythme
- Accepter de faire des erreurs (cela fait partie de mon apprentissage)
- Être fier ou fière de ses efforts
- Relever les défis proposés avec enthousiasme



JE PARLE À UN ADULTE SI JE VIS DES DIFFICULTÉS



Jeunesse, j'écoute

- Parents
- Enseignants
- Éducateurs spécialisés
- Psychologues
- Directions